



## Séance du conseil municipal du 20 décembre 2021

### Compte-rendu

*(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le mardi 14 décembre 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à 21 heures 00.

#### Présents :

MM. MORIN Jean Claude, COSTENTIN Loïc, Mmes ROUSSEAU Josette, HAZERA Rajaa  
Mmes BIENAIMÉ Joëlle, DELAS Patricia, MAGNAUDET Chantal,  
MM. DERNONCOURT Arnaud, ROUSSEAU Patrick, SANCHEZ Alejandro,

#### Absents excusés :

Mmes DUFIET Francette, SEYMOUR Evelyne,  
MM. RIVIER Alexis, DEGUDE Pascal, VERGNAUD Laurent,

Secrétaire de séance : M. DERNONCOURT Arnaud

#### **1 - Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2021**

#### **2 - Tableau des effectifs – Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal**

Pas de création de poste à ce jour. Décision reportée.

#### **3 - Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales**

Les communes de Langon, Fargues et Toulonne, soutenues par la Communauté de communes du Sud Gironde envisagent un travail sur la gestion des eaux pluviales (schéma directeur). Coimères, et d'autres communes alentour, peuvent être intéressées du fait de la pression urbaine.

Report de la décision d'adhérer au groupement de commande « schéma directeur de gestion des eaux pluviales », en attente de précisions sur les obligations des communes participantes.

#### **4 - Communications diverses**

Fait à Coimères, le 4 janvier 2022

